



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous

pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuiteme	
Cadre réservé à l'autorité cha	rgée de l'examen au cas par cas
Date de réception : _0 _9 _0 _7 _2 _0 _2 _5	
Dossier complet le : 0 9 0 7 2 0 2 5	
N° d'enregistrement : 2025_8984	
Intitulé du projet	
Installations photovoltaïques au sol de moins d'1 MWc a Laon 02840 (Insee 02028)	u lieu dit « Le Moulin » sur la commune de Athies sous
Identification du (ou des) maître(s) de	Couvrage ou du (ou des) pétitionaire
Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
Identification du (ou des) maître(s) d Personne physique Nom	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire Prénom(s)
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom Personne morale Dénomination EKLA 1	Prénom(s) Raison sociale EKLA 1
Personne physique Nom Personne morale Dénomination EKLA 1 N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale EKLA 1 Type de société (SA, SCI)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination EKLA 1 N° SIRET 9 4 1 4 5 7 8 2 2 0 0 0 1 8	Prénom(s) Raison sociale EKLA 1 Type de société (SA, SCI) SAS

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production électricité	Installation d'une puissance supérieure à 300 kWc et inférieure à 1 MWc

3.1	Le	projet	: fait-i	l l'obje	t <mark>d'un</mark>	examer	au ca	as par	cas	dans	le (cadre	dυ	dispositif	[:] prévu	aux
l et	II d	de l'art	ticle R	.122-2-	1 du c	ode de l	'envir	onne	ment	t?(cla	aus	se-file	t) ?			

Oui	✓	Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui	✓	Non
-----	----------	-----

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance de 999 KWc sur les parcelles ZM 328 et ZM 325 sur la commune de Athies sous Laon. La surface clôturée sera de 1.4 ha.

La centrale sera constituée de tables photovoltaïques fixes avec les modules disposés en portrait sur 2 rangées. Les tables métalliques seront maintenues au sol par un système de pieux. Les modules photovoltaïques, au nombre de 1611 seront positionnés à 20° d'inclinaison. Les tables seront écartées de 3.60 m d'inter-rang. La hauteur des tables sera de 2.80 m au point haut et 1.10 m au point bas.

Un poste de transformation et de livraison sera implanté en bordure de champ, créant une emprise au sol de 19 m². Ce poste sera relié au réseau électrique.

Un chemin périphérique d'accessibilité d'une largueur de 3m sera créé tout au tour de la parcelle. Une tranchée reliera les onduleurs photovoltaïques positionnés au plus près des modules (fixés sur les tables) au TGBT situé à l'intérieur du poste transformateur. Le tracé de cette tranchée sera réalisé en prenant en compte toutes les dispositions de sécurité afin de s'éloigner de tout réseau enterré existant.

Aucun travaux de démolition n'est prévu.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à produire de l'électricité renouvelable qui sera entièrement injectée sur le réseau local.

Il répond aux objectifs régionaux et nationaux sur la transition énergétique :

- au niveau national, la programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit une capacité installée de 35,1 à 44 GW photovoltaïque en 2028 (fin 2024, la puissance du parc solaire photovoltaïque atteint 25,3 GW)
- et au niveau régional, le SRADDET des Hauts-de-France, prévoit une production d'énergie renouvelable de 57,3 TWh en 2031 (elle était de 29 TWh en 2021), spécifiant : "L'effort sera porté sur le solaire avec un fort développement du photovoltaïque"

Le projet permet ainsi de valoriser un terrain dégradé, par la production d'une énergie propre et locale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus, d'une durée comprise entre trois et six mois, seront séquencés en quatre phases :

- 1 délimitation du terrain, réalisation des terrassements, et installation de la clôture.
- 2 installation des pieux battus, assemblage des supports
- 3 montage des panneaux photovoltaïques, création des réseaux électriques
- 4 installation du poste de livraison, préfabriqué et monté-câblé au préalable, après passage du Consuel. Raccordement au réseau de distribution Enedis et mise en service du projet.

L'emprise du chantier se situera dans le périmètre du futur projet. Une base de vie sera implantée durant la phase travaux exclusivement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, des visites ponctuelles seront effectuées par une équipe de techniciens. Au moins une visite préventive sera réalisée chaque année. Des visites de maintenance curatives pourront avoir lieu pour remplacer une pièce ou un élément nécessaire au bon fonctionnement de la centrale. Le suivi de la centrale se fera à distance, grâce à un outil de supervision.

L'entretien des espaces sous et entre les panneaux sera réalisé lorsque nécessaire, et les déchets verts seront évacués vers les filières adaptées.

Des campagnes de nettoyage des modules pourront être organisées si besoin ponctuellement sur la durée de vie de la centrale. Ces nettoyages seront réalisés par eau osmosée et brossage des modules.

A la fin d'exploitation de la centrale, celle-ci sera démantelée. L'ensemble des éléments constitutifs du parc seront retirés sans porter atteinte à l'environnement du site, puis traités via les filières de recyclage adaptées.

4.4	ł A que	lle(s) pr	océdure(s) administ	rative(s) d'ai	utorisation I	e projet a	-t-il été ou	ı sera-t-il soun	nis?

0						
(i)	La décicion de l	l'autorité chargée de	l'avamon au cac na	ur cae davra âtra iaint	o au(v) doccior(c)	d'autorication(c)
(, ,	La decision de l	rautonie chardee de	i examen au cas pa	II Gas uevra elle lullit	e autxi uussiettsi	i u autorisationis i

- déclaration préalable de travaux		

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance Production estimée Superficie couverte en panneaux (projeté) Superficie clôturée Hauteur maximale des panneaux	999 kWc - 869 kVa 1140 MWh 4351 m² 11400 m² 2.80 m

4.6

Localisation du projet
Adresse et commune d'implantation
Numéro : Voie :
Lieu-dit : Le moulin
Localité : Athies sous Laon
Code postal : 0 2 8 4 0 BP : Cedex :
Coordonées géographiques ^[1]
Long.: 4 9 ° 3 4 , 0 9 " N Lat.: 0 3 ° 3 9 , 3 7 " E
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
Point de départ : Long. : ° " Lat. :
Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° " "
Communes traversées :
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
PLU d'Athies sous Laon Zone A
i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
□ Oui ☑ Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
□ Oui □ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7

indiquez à quelle date il a été autorisé? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ». Non concerné Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée (i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale. Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire. Le projet se situe-t-il : Oui Non Lequel/Laquelle? Le projet n'est pas situé dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II. Dans une zone naturelle Les ZNIEFF les plus proches sont : d'intérêt écologique. -Le marais du domaine de la solitude à Laon (Type1 -ld 220030011) faunistique et floristique de situé à 1 km type I ou II (ZNIEFF)? - Les collines du Loannaois et du soissonnais septentrional (type2- ld 220120046) situé à 630 m En zone de montagne ? **✓** Dans une zone couverte par un arrêté de protection de \checkmark biotope? Sur le territoire d'une **✓** commune littorale? Le projet n'est pas situé dans un parc national, un parc naturel marin, Dans un parc national, un une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ou un parc naturel marin, une parc naturel régional. réserve naturelle (nationale **(** ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	Le projet ne se trouve pas dans un secteur couvert par le plan de prévention du bruit dans l'environnement. Le site le plus proche couvert par le plan de prévention concerne l'Autoroute A26 situé à 2,8 km // Arrété préfectoral 2019-578 du 15 Nov 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		V	Le monument historique le plus proche est l'église de Vaux sous Laon à Laon située à 1.8 km à l'ouest. Le site patrimoine remarquable le plus proche (ld SPR3200004) est situé à 1,8 km à l'ouest du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	Le site d'implantation des panneaux photovoltaïques n'est pas localisé en zone humide et se trouve à plus 850m de la plus proche.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		V	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		V	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	Le site n'est pas concerné et ne se trouve pas à proximité de sols pollués bien que plusieurs activités industrielles soient recensées sur la commune.
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		~	Le site inscrit le plus proche (ld. 02-22) est situé à plus de 5km au sud du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	Collines du Laonnois oriental ID FR2200395 situé à 3.1 Km
D'un site classé ?		V	Le site classé le plus proche (ld. 02SC09) est situé à plus de 2 km à l'ouest du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui Non De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V	Le projet n'est pas de nature à engendrer des prélèvements d'eau que ce soit en phase de travaux comme en phase d'exploitation. => Pas impact
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	Le projet ne sera pas à l'origine de drainages ou de modification des masses d'eau souterraines. => Pas d'impact
	Est-il excédentaire en matériaux ?	V		Les terrassements relatifs à la réalisation de la fondation du poste de livraison sera à l'origine d'excédents de matériaux. Ces derniers, de faible volume, seront soit réutilisés sur le site, soit évacués vers les filières autorisés (mesure MR2) => impact très faible
	Est-il déficitaire en matériaux ?		✓	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux => Pas d'impact
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		V	Non concerné

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		Le projet ne nécessite pas d'alimentation en eau potable ni d'assainissement, il est donc en adéquation avec les ressources disponibles. => Pas d'impact
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	Le projet se situe sur un site dégradé (ancienne carrière), en dehors de tout zonage à enjeux environnemental. La frange boisée au sud de la parcelle, située le long de la voie ferré, sera maintenue. Une haie sera plantée à l'Ouest de la parcelle, le long de la route nationale. => Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données. => Pas d'impact
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	Le projet n'engendrera pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes. Le projet se situe sur un site dégradé, une ancienne carrière.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	Non concerné
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	Séisme : Faible Radon : Faible Retrait Gonflement des argiles : pas de risque connu Inondation : pas de risque connu
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	Non concerné
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	Non concerné

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	V		Le trafic supplémentaire engendré se fera essentiellement en phase travaux du fait de l'acheminement du matériel. L'impact sera donc limité dans le temps. Le trafic supplémentaire engendré par les opérations de maintenance sera négligeable, seuls des véhicules légers interviendront sur site. => impact très faible
	Est-il source de bruit ?	V		La phase travaux pourra être ponctuellement source du bruit. Le projet est cependant situé à l'écart des habitations, dans une zone d'activité et les travaux limités dans le temps. => impact très faible
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	Non concerné
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		V	Non concerné
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	Non concerné
	Engendre-t-il des vibrations ?	✓		Les éventuelles vibrations seront exclusivement liées à la phase de chantier : notamment le terrassement et travaux de VRD. Ces travaux seront limités à quelques semaines. => impact très faible
	Est-il concerné par des vibrations ?		✓	Non concerné
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V	Non concerné
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	Non concerné
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	V		La phase travaux engendrera des émissions de gaz à effet de serre ainsi que des poussières potentielles du fait de l'utilisation d'engins de chantiers. Des mesures adaptées sont prévues pour les réduire (engins normalisés, arrosage des pistes de chantier en période sèche, etc). L'impact des travaux sera faible. En phase exploitation le projet aura un impact positif sur la qualité de l'air : il permettra d'éviter la consommation de charbon, de fioul et de gaz, ressources non renouvelables.
Émis	Engendre-t-il des rejets liquides ?		V	Non concerné
	Si oui, dans quel milieu ?		V	Non concerné

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		V	Non concerné
Émis	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	V		Les déchets produits pendant la phase de chantier seront gérés, triés et évacués régulièrement dans des centres agréés.
e/Cadre oulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		~	Le projet se situe sur une parcelle dégradée au croisement de zones d'activité commerciale et de zones industrielles. Il se situe donc en milieu anthropisé, enclavé entre la N2 et une voie ferrée. Le maintien de la frange boisée au sud, et la plantation d'une haie à l'ouest, limiteront les visibilités sur le projet depuis les axes d'infrastructures. (mesure MR1) => Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		V	Le terrain utilisé pour le projet est un terrain non voué à quelque type d'exploitation d'activité humaine. Le projet offre un moyen de valoriser un foncier dégradé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?
Oui ✓ Non Si oui, décrivez lesquelles :
Non concerné

	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de re transfrontière ?
	□ Oui ☑ Non
\$	6i oui, décrivez lesquelles :
645	Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des
	lences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
Ī	Néant
_	
	Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur
	rironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement
	liés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de literation</u>
prec	<u>iser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u>
Ī	Mesure d'évitement :
	ME1 : En amont du choix de l'implantation : Prise en compte des enjeux environnementaux dans la localisation du site d'implantation
1	Mesures de réduction :
(MR1 : Plantation de haie, à l'ouest de la parcelle, sur environ 90 m. (Suivi par le Maître d'ouvrage lors des visites de chantier) La haie sera plantée une fois la clôture installée.
1 1 1	MR2 : Gérer les matériaux issus des décaissements. (Suivi par le Maître d'ouvrage lors des visites de chantier, pendant toute la durée des travaux) La terre extraite lors du chantier sera mise en dépôt sur des emplacements réservés à cet effet. Ils constitueront une réserve de matériaux qui sera autant que possible réutilisée. Les excédents seront évacués vers des filières de revalorisation ou de traitement adaptées.

7	Auto-évaluation (facultatif)
	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation connementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet					
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	/			
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.				
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	✓			
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	✓			
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé				
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V			
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.				

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet					
1	Photomontage Avant mise en place des mesures	V				
2	Photomontage Après mise en place des mesures	V				
3						
4						
5						

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ✓

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✓

Nom DEQUEANT	
Prénom ANTHONY	
Qualité du signataire Directeur Général	Anthony Dequeant Certified by Vyousign
À Villeneuve d'Ascq Fait le 0 3 0 7 2 0 2 5	Signature du (des) demandeur(s)